

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU NORD

Commune de  
ROMBIES  
-ET-  
MARCHIPONT

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT**

**Séance du 27 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni, à la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et Mrs Françoise ROGER, Hubert DUPONT, Audrey CHARLET adjoints, Joëlle PIGNATARO, Angélique DELHUILLE conseillères municipales déléguées, Benoît DUPONT, Marie-Pierre CARTON, Frédéric POIX, Marie-Laure HUART, Thomas LEDUC, Adrien LAUDE, Andy CHIARELLI, conseillers municipaux.

Absents : Mr Samuel ZIDOURI, Mme Magali DUQUESNE conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Françoise ROGER.

Conformément aux dispositions du IIV° de l'article 1609\* nonies C du code général des impôts, le Conseil communautaire du 10 avril 2026 a institué une commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) pour le mandat 2026-2032. La CLETC a pour finalité l'évaluation des charges transférées des communes membres à Valenciennes Métropole, lors de chaque nouveau transfert de compétences.

La CLETC proposera les modalités de transfert de charges et rendra ses conclusions en approuvant le rapport sur l'évaluation du transfert de charges, sur la base des règles définies par la loi. Ce rapport sera adressé aux communes membres afin qu'elles délibèrent sur les conclusions de cette instance.

Afin de limiter le nombre d'instances et de réunions, il est proposé de mettre en place une commission locale d'évaluation des transferts de charges, reprenant la configuration du conseil communautaire de Valenciennes Métropole. Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer en reprenant comme membres de la CLETC, les délégués communautaires titulaires et suppléants de la commune. Ce faisant, lorsque la CLETC se réunira, elle le fera préalablement à un conseil communautaire.

Les conseillers communautaires de la commune à la communauté d'agglomération ayant évolué, il est nécessaire de redélibérer sur les représentants de la commune à la CLETC.

Le Conseil municipal,

Après l'intervention de Madame le Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Membres du  
Conseil municipal

En exercice : 15  
Présents : 13  
Pouvoirs : 0  
Votants : 13

Date de  
la convocation :  
21/04/2026

Date d'affichage :  
21/04/2026

N° et objet de la  
délibération :

DEL 25\_2026

Création de la CLETC

-  
Désignation des  
membres de la  
commission locale  
d'évaluation des  
transferts de charges

SLO

**ACCEPTÉ** que :

- la conseillère communautaire titulaire de la commune à la communauté d'agglomération, Mme Agnès DOLET, soit nommée à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire titulaire de la CLETC,
- la conseillère communautaire suppléante de la commune à la communauté d'agglomération, Mme Françoise ROGER, soit nommée à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire suppléante de la CLETC.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Agnès DOLET

